

**CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 avril 2015**

**Membres présents :** Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Sophie BENEDETTO, Alain DOMINJON, Patrick ALLARD.

**Membres représentés :** Marie-Claude DARBEL (a donné procuration à Claude REYNAUD), Isabelle DURIEUX (a donné procuration à Sabine BAROU-MORRUGARES).

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Secrétaire de séance :** Brigitte NUER

### Ordre du jour

- 1- Attribution de subventions 2015,
- 2- Décisions modificatives,
- 3- Adhésion au groupement de commande d'électricité pour la salle polyvalente,
- 4- Statuts du Syndicat du Pays de Maurienne,
- 5- Motion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne relative au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales,
- 6- Convention pour les points d'arrêt des transports départementaux non urbains de voyageurs,
- 7- Convention relative à l'implantation de la ligne électrique souterraine à courant continu à 320 000 volts,
- 8- Convention pour la réalisation de travaux de sécurisation de la RD 77,
- 9- Régularisations foncières,
- 10- Travaux Garage communal, demandes de subvention FDEC et DETR,
- 11- Droits de préemption,
- 12- Personnel communal,
- 13- Questions et informations diverses.

#### **1- Attribution de subventions**

Le Maire présente deux demandes de subvention de clubs sportifs et rappelle le principe d'attribution, soit la somme de 40 € par jeune scolarisé résidant à Hermillon.

- \* La Piste en Herbe : 320 €
- \* Maurienne Escalade : 240 €

*Vote : 15 Pour*

Une demande de subvention du Club des Murs-Mures d'Hermillon est également présentée et il est proposé de reconduire la somme versée les années précédentes, soit 650 €.

*Vote : 14 Pour (Marie-Claude DARBEL ne prend pas part au vote).*

#### **2- Décision modificative**

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°1 du budget communal. Elle concerne un virement de crédit dans la section d'investissement pour l'achat d'un photocopieur pour l'école. Cette opération n'a pas d'impact sur les masses budgétaires.

*Vote : 15 Pour*

#### **3- Adhésion au groupement de commande d'électricité pour la salle polyvalente**

Yves DURBET rappelle la fin des tarifs verts et jaunes au 31 décembre 2015. La salle polyvalente d'Hermillon est concernée par cette tarification, son contrat d'électricité devra être revu.

Le Maire présente la possibilité d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'électricité porté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie et propose l'adhésion de la Commune d'Hermillon.

*Vote : 15 Pour*

#### **4- Statuts du Syndicat du Pays de Maurienne**

La loi ALUR du 24 mars 2014 a confié la compétence du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) aux Communautés de Communes. Concernant la Maurienne, les sept communautés de communes ont choisi de transférer cette compétence au Syndicat du Pays de Maurienne. Il revient donc à présent aux communes de valider les statuts modifiés du SPM incluant cette compétence.

*Vote : 15 Pour*

## 5- Motion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne relative au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Danielle BOCHET fait lecture de la motion prise par la CCCM le 31 mars 2015 relative au FPIC et présente le tableau ci-après détaillant les prélèvements du FPIC supportés par les collectivités :

	2012	2013	2014	Prévisions 2015	Estimation 2016
<b>C.C.C.M</b>	43 283 €	141 978 €	242 715 €	396 180 €	438 528 €
<b>LE CHATEL</b>	565 €	4 016 €	6 142 €	6 674 €	1 001 218 €
<b>HERMILLON</b>	10 866 €	20 299 €	31 112 €	40 877 €	
<b>MONTVERNIER</b>	890 €	3 992 €	6 113 €	6 922 €	
<b>ST-JEAN-DE-MAURIENNE</b>	110 229 €	243 346 €	363 202 €	457 666 €	
<b>ST-JULIEN-MONTDENIS</b>	14 853 €	38 299 €	59 041 €	72 905 €	
<b>VILLARGONDRAN</b>	14 255 €	29 826 €	45 602 €	57 388 €	
<b>MONTRICHER-ALBANNE</b>	21 705 €	51 973 €	43 570 €	54 435 €	
<b>PONTAMAFREY-MONTPASCAL</b>	12 698 €	30 539 €	23 158 €	29 954 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>229 344 €</b>	<b>564 268 €</b>	<b>820 655 €</b>	<b>1 123 002 €</b>	

Le Maire rappelle que la hausse du FPIC et la baisse des dotations, conjuguées aux obligations règlementaires toujours plus nombreuses dont les collectivités doivent faire face, impactent très sérieusement les finances des communes. Cette motion a été remise en main propre par une délégation d'élus de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne à Monsieur le Préfet.

*Vote : 15 Pour*

### 6- Convention pour les points d'arrêt des transports départementaux non urbains de voyageurs

Monsieur le Maire présente le projet de la convention entre la Commune d'Hermillon et le Département de la Savoie ayant pour objet de répertorier les points d'arrêt des lignes de transports scolaires situés sur le territoire de la commune et propose de la valider.

*Vote : 15 Pour*

### 7- Convention pour l'implantation de la ligne électrique souterraine à courant continu à 320 000 volts

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) va créer la ligne électrique souterraine à courant continu de 320 000 volts entre Montmélian et Turin. Cet ouvrage doit suivre la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute. Or, au niveau des Contamines, la ligne longera la route départementale et impactera huit parcelles communales. Une convention doit donc être signée avec RTE afin de préciser les prescriptions à suivre par les deux parties. Monsieur le Maire présente la convention et propose de l'approuver.

*Vote : 15 Pour*

### 8 - Convention avec le Département pour la RD77

Suite à la réalisation des travaux sur la route de la Cascade, la commune a souhaité installer des barrières de sécurité sur le haut du village.

Cette route étant départementale (RD77), il est nécessaire d'établir une convention entre la Commune et le Département de la Savoie afin de fixer les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien de cet ouvrage. Yves DURBET présente le projet de convention et propose de l'approuver.

*Vote : 15 Pour*

### 9 - Régularisations foncières

En raison des travaux sur la route de la Cascade, des aménagements ont dû être effectués sur des parcelles de propriétaires privés. Afin de régulariser cette situation, il convient de procéder à l'achat de deux parcelles et à la vente d'une parcelle.

\* Achat des parcelles D3082 (4 m<sup>2</sup>) et D3081 (5 m<sup>2</sup>) à M. BERNARDET Michel au prix de 55€ le m<sup>2</sup>.

*Vote 14 Pour (Sophie BENEDETTO ne prend pas part au vote).*

- \* Vente de la parcelle ZB 158 (39 m<sup>2</sup>) à M. et Mme BENEDETTO au prix de 55€ le m<sup>2</sup>.

*Vote 14 Pour (Sophie BENEDETTO ne prend pas part au vote).*

## 10– Travaux Garage communal - demandes de subventions FDEC et DETR

Yves DURBET rappelle le projet d'aménagement et d'agrandissement du garage communal.

Il propose de déposer deux dossiers de demande d'aides financières pour la programmation 2015:

- L'un auprès du Département au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
- L'autre auprès de la Préfecture au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes.

*Vote : 15 Pour*

## 11 - Droits de préemption

Le Maire présente deux dossiers dont les parcelles sont en cours d'aliénation et propose de ne pas exercer le droit de préemption communal. Il s'agit des parcelles :

- \* ZA 1107 (600 m<sup>2</sup>) à La Rua.

*Vote : 15 Pour*

- \* E 1786, E 1787, E 1788 et E 1789 (1 254 m<sup>2</sup> au total) à La Tour .

*Vote : 15 Pour*

## 12 – Personnel communal

### \* Embauches saisonnières

Danielle BOCHET fait part au Conseil Municipal de la volonté d'embaucher des jeunes durant les vacances scolaires afin d'assurer divers travaux d'entretien courant sur les bâtiments, les réseaux et les espaces verts communaux. Le Maire propose de recruter des jeunes pour la période estivale. Il précise que ces jeunes doivent résider sur la commune. La tranche d'âge est de 16 ans révolus jusqu'aux 20 ans et concerne les lycéens et étudiants.

*Vote : 15 Pour*

### \* Entretien du chemin de La Platière

Danielle BOCHET rappelle les décisions prises depuis de nombreuses années concernant l'emploi de personnes pour assurer l'entretien du chemin de la Platière. Le Maire propose de continuer dans ce sens et de recruter des personnes pour la journée du samedi 23 mai 2015.

*Vote : 15 Pour*

### \* Embauche d'un contractuel

Suite au placement en congé de longue maladie d'un agent communal, il est nécessaire de pallier cette absence pour renforcer les services techniques de la commune. Le Maire propose de procéder au recrutement d'une personne pour un contrat à durée déterminée de mai à octobre.

*Vote: 15 Pour*

## 13– Questions et informations diverses

**François ANDRE** nous informe :

- \* 9 points d'éclairage public ont été changés sur la rue du Four et la rue St Martin.
- \* 3 fuites d'eau industrielles ont été réparées en un mois.

**Danielle BOCHET** nous informe :

- Les 29 et 30 mai auront lieu :
  - \* l'opération 1ère Page à la médiathèque ;
  - \* l'inauguration d'une exposition de photos à la médiathèque ;
  - \* le concert de l'Echo Ardoisier pour la fête des mères à la salle polyvalente.
- Mise à disposition des deux costumes anciens pour le rassemblement prévu le 28 juin 2015 à Valloire.
- Le Syndicat du Pays de Maurienne réalise actuellement une enquête téléphonique sur les habitudes de consommation des habitants de la vallée.

**Sarah BLAIX** fait une remarque sur le site internet de la Commune. Monsieur le Maire précise qu'un devis vient d'être signé avec l'entreprise « ORIGA CONSEIL » afin de mettre en place un nouveau site internet.

**Yves DURBET** nous informe :

- Certains administrés d'Hermillon ont été sélectionnés par l'Insee pour participer à une enquête statistique sur la formation et la qualification professionnelle.
- La CARSAT n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier. Cette caisse communique directement à l'administration fiscale les données nécessaires à la déclaration de revenus.
- Toute demande ou remarque faite par courrier anonyme restera sans suite. Par contre, un courrier ou mail signé, un appel ou une demande orale seront étudiés avec attention.
- Plusieurs personnes ont manifesté leur mécontentement suite au remplacement des boîtes aux lettres. Seule « La Poste » est à l'initiative et a la compétence. La municipalité n'est pas consultée à ce sujet.
- D'importants problèmes de stationnement sont constatés Place du Four. La commission des travaux va se rendre sur place afin de trouver des solutions pour résoudre ce problème.
- A l'occasion de la naissance du deuxième enfant de Madame Sophie BENEDETTO, conseillère municipale, les félicitations de l'ensemble de ses collègues lui sont adressées.

## RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

### RÉPARTITION DES ÉLÈVES

#### École d'Hermillon

- \* Petite Section  
(enfants nés en 2012 résidant à Hermillon)
- \* Grande Section
- \* CP
- \* CE1

#### École de Le Châtel

- \* Petite Section  
(enfants nés en 2012 résidant à Pontamafrey,  
Le Châtel ou Montvernier)
- \* Moyenne Section

#### École de Pontamafrey

- \* CE2
- \* CM1
- \* CM2

**L'inscription des nouveaux élèves de l'école d'Hermillon se fait en Mairie jusqu'au 29 mai aux horaires d'ouverture : Lundis et vendredis de 15h à 17h30 - Mercredis et jeudis de 10h à 12h  
Merci de venir muni du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.**

#### HORAIRES 2015/2016

**Les horaires d'école de la prochaine rentrée seront connus à l'issue de la réunion du Comité Départemental de l'Education Nationale du 10 juin prochain.**

#### TRANSPORT SCOLAIRE 2015/2016

Le Département de la Savoie a ouvert les inscriptions en ligne.  
Elles se font du **27 avril 2015 au 15 juillet 2015** sur le site: [www.savoie.fr](http://www.savoie.fr)

### Animations

#### Exposition photo « Sur les sentiers de la Maurienne » de Patrick GAULON

Du 29 mai au 30 juin - Vernissage le 29 mai à 18h à la médiathèque

#### Opération 1ère Page

Samedi 30 mai à 16h à la médiathèque : Livre « Un Câlin » conté par Béatrice BARRAL suivi d'un goûter.

#### Fête des Mères

Samedi 30 mai à 18h à la salle polyvalente : Concert de l'Echo Ardoisier de Saint Julien Montdenis

### Embauches saisonnières

La réunion pour la programmation des emplois des jeunes pendant les vacances d'été aura lieu le :

**Lundi 18 mai 2015 à 18h en Mairie (salle du conseil)**

Critères pour postuler :

- Etre âgé(e) de 16 à 20 ans,
- Etre scolarisé
- Résider sur la commune d'Hermillon

### Entretien du chemin de La Platière

Cette journée aura lieu :

**Samedi 23 mai 2015 - Départ à 5 H 30  
Salle polyvalente**

Les inscriptions se font en mairie avant le 21 mai :

- par téléphone : 04-79-64-27-72
- Ou
- par mail : [mairie@hermillon.net](mailto:mairie@hermillon.net)